

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANCOIS-XAVIER-DE-BROMPTON
COMTÉ DE JOHNSON**

Lundi, le 04 juillet 2011 sous la présidence du maire, Monsieur Claude Sylvain, séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton, tenue au lieu habituel. La réunion débute à 19h00.

Sont présents Madame la conseillère : Manon Jolin
Messieurs les conseillers : Gérard Messier
Adam Rousseau
Yvon Larochelle
Michel Frappier
Yves Jolin

Ainsi que la directrice générale
et secrétaire-trésorière : Sylvie Champagne

Il y a 19 personnes présentes à cette séance.

*** Cette séance du conseil municipal est enregistrée pour les fins de rédaction du procès-verbal.

*** La réunion débute par un moment de réflexion, lequel texte est lu par Monsieur le conseiller Adam Rousseau.

*** **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Claude Sylvain, souhaite la bienvenue à tous.

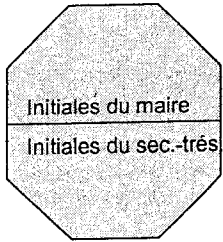
*** **RÉGULARITÉ CONVOCATION ET CONSTAT DE QUORUM**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

- *** Réflexion
- 1.0 Ouverture de la session et mot de bienvenue du maire;
- 2.0 Régularité convocation et constat de quorum;
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 4.0 Procès-verbal :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal du 06 juin 2011;
 - Info 4.2 Suivi du procès-verbal du 06 juin 2011;
- 5.0 MRC :
 - Info 5.1 Suivi de la rencontre du 15 juin 2011;
- 6.0 Correspondance:
 - 6.1 Adoption du bordereau de correspondance du 30 mai au 23 juin 2011;
- 7.0 Administration générale :
 - Info 7.1 Activités de fonctionnement à des fins fiscales au 30 juin 2011;
- 8.0 Période de questions (15 minutes);
- 9.0 Sécurité publique:
 - 9.1 Achat de 5 habits de combats et 2 appareils respiratoires;
- 10.0 Travaux publics :
 - 10.1 Demande d'aménager une fourrière;
 - 10.2 Désignation d'une fourrière en vertu du code de la sécurité routière;
 - 10.3 Appel d'offre – travaux 2011 du programme TECQ 2010-2013;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton



- 10.4 Accotements rue Frappier;
- 10.5 Appel d'offres sur invitation - travaux d'affaissement de chemin;
- 10.6 Appel d'offres sur invitation - réparation de regards;
- 11.0 Hygiène du milieu :
 - 11.1 Embauche d'une éco-conseillère pour le programme escouade verte 2011;
- 12.0 Aménagement, urbanisme et développement :
 - 12.1 Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 2011-134 visant à modifier le règlement sur le plan d'urbanisme 2010-115 afin d'intégrer la nouvelle affectation agro-forestière dynamique;
 - 12.2 Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 2011-135 visant à modifier le règlement de zonage 2010-116 pour effectuer la concordance au schéma d'aménagement de la MRC;
 - 12.3 Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 2011-136 visant à modifier le règlement de lotissement 2010-117 dans le but de spécifier les normes de lotissement pour les îlots déstructurés;
 - 12.4 Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 2011-138 visant à modifier le règlement sur les usages conditionnels 2010-123 afin d'ajuster la numérotation des zones admissibles;
 - 12.5 Adoption du règlement 2011-137 visant à modifier le règlement sur les permis et certificats 2010-120;
 - 12.6 Avis de motion de l'adoption du règlement 2011-135 modifiant le règlement de zonage 2010-116;
 - 12.7 Dérogation mineure 2011-06-0004;
 - 12.8 Entente relative à des travaux municipaux – rue Danny et prolongement de la rue St-Pierre;
- 13.0 Loisirs et culture:
 - 13.1 Embauche d'animatrices au service d'animation estivale;
 - 13.2 Formation des animatrices;
- 14.0 Comptes soumis pour approbation;
- 15.0 Affaires nouvelles :
- 16.0 Période de questions (15 minutes);
- 17.0 Ajournement ou levée de la séance;

172-07.2011 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit exemptée de faire la lecture de l'ordre du jour compte tenu que chacun des membres du conseil a reçu copie du document ;

ET QUE l'ordre du jour soit adopté avec le point «Affaires nouvelles» ouvert.

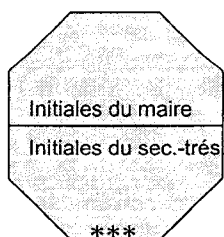
ADOPTION : 6 POUR

173-07.2011 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 06 JUIN 2011

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu copie du procès-verbal du 06 juin 2011 avant ce jour et déclare en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Laroche et adopté à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 06 juin 2011 soit adopté tel que déposé.

ADOPTION : 6 POUR



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 06 JUIN 2011

La directrice générale fait un résumé des dossiers selon le procès-verbal de la séance du 06 juin 2011 : Soumission-rénovations du bureau municipal, finalisation des travaux sur le chemin de la Rivière Sud, appel d'offres des travaux sur invitation – travaux affaissement de chemin, appel d'offres sur invitation – réparation de regards pluviaux, installation de dos d'âne sur le chemin Chabot, réparations du camion International, embauche d'un éco-conseiller pour le programme Escouade Verte et embauche d'animateurs au service d'animation estivale.

SUIVI DE LA RENCONTRE - MRC

Monsieur le maire, Claude Sylvain, résume certains dossiers suite à la séance du 15 juin 2011 de la MRC : présentation de l'UPA et étude socio-démographique présentée par la MRC.

174-07.2011 ADOPTION DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers de prendre acte du bordereau de correspondance du 30 mai au 23 juin 2011.

ADOPTION : 6 POUR

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES AU 30 JUIN 2011

Le conseil municipal prend connaissance de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 30 juin 2011 ; lequel est résumé par la directrice générale. Les revenus sont de 1 723 416,08\$, les dépenses de 897 494,75\$ et les immobilisations de 15 070,03\$ pour un excédent de 810 851,30\$ après 6 mois d'opération.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire informe Monsieur Neil Proulx que les travaux sur le chemin de la Rivières Sud débutent demain.

1^e Monsieur Gustave Lebel demande quels sont les revenus pour les carrières sablières pour les 6 premiers mois de 2011 ? La directrice générale répond que le résultat n'est pas encore connu puisque les déclarations ne sont pas toutes reçues. Le maire ajoute que la ville de Windsor a demandé de conclure une entente pour le partage d'une partie des revenus.

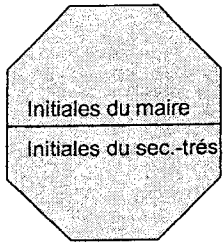
2^e Madame Jeannine Poirier demande si la municipalité a l'intention d'interdire la construction de porcherie ? Monsieur le maire répond que la municipalité suit la réglementation appliquée par la MRC quant au schéma et la Loi sur l'environnement.

175-07.2011 ACHAT DE 5 HABITS DE COMBAT ET 2 APPAREILS RESPIRATOIRES

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur incendie à l'effet de procéder à l'achat de 5 habits de combat et 2 appareils respiratoires, lesquels équipements sont requis pour le service incendie ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est informé que le directeur incendie ne participe pas au congrès annuel des directeurs incendie, mais qu'il propose l'achat d'un habit de combat en remplacement ;

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton**



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Madame la conseillère Manon Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat de 5 habits de combat au montant estimé à 1 240,00\$ chacun et de 2 appareils respiratoires au montant estimé à 4 705,00\$ chacun excluant les taxes de la compagnie CMP Mayer Inc. ;

ET QUE cette dépense totale estimée à 14 814,50\$ excluant les taxes soit comptabilisée au poste budgétaire « 02.220.00.649, Pièces et accessoires ».

ADOPTION : 6 POUR

176-07.2011

DEMANDE D'AMÉNAGER UNE FOURRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil est informé de la demande des Entreprises André Vallières, 2630 8841 Québec Inc., à l'effet d'aménager une fourrière sur une partie du terrain du garage municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser Les Entreprises André Vallières, 2630 8841 Québec Inc., à utiliser une partie du terrain du garage municipal à titre de fourrière aux conditions suivantes :

- Une clôture d'une hauteur de huit (8) pieds est installée au frais et par le locataire ;
- L'éclairage est disponible, et ce au frais du locataire ;
- L'accès internet est disponible, et ce au frais du locataire ;
- Le locataire fournit une preuve d'assurance ;
- Le locataire est responsable des dommages causés aux infrastructures municipales du 43 Principale ;
- Le locataire prend les moyens nécessaires pour éviter toute contamination ;
- La municipalité autorise un espace d'environ 6 400 pieds carrés, dans l'espace gauche avant du garage municipal pour aménager cette fourrière ;
- Le locataire utilise l'entrée actuelle du garage municipal ;
- Le locataire assume les frais d'électricité reliés à l'éclairage nécessaire incluant des frais d'administration de 5% ;
- Le locataire verse mensuellement un montant équivalent à 25% de ses revenus de mise en fourrière des véhicules routiers jusqu'à concurrence de 100,00\$ par véhicule par mois ;
- La municipalité n'offre pas le service de déneigement de nuit de la cour du garage municipal durant la saison hivernale ;
- La présente entente est d'une durée de cinq (5) ans avec préavis de six (6) mois de l'une ou l'autre des parties pour mettre fin à l'entente ;

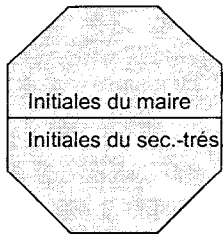
QUE les détails de cette résolution soient préalablement acceptés par Les Entreprises André Vallières.

ADOPTION : 6 POUR

177-07.2011

DÉSIGNATION D'UNE FOURRIÈRE EN VERTU DU CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Société de l'assurance automobile du Québec a mis en œuvre des dispositions réglementaires relatives à la saisie et à la mise en fourrière des véhicules routiers ;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

CONSIDÉRANT QUE ces dispositions du Code de la sécurité routière sont entrées en vigueur le 1^{er} décembre 1997 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut désigner une fourrière pour la garde des véhicules saisis ;

CONSIDÉRANT QU'une telle résolution n'engage pas à la municipalité à utiliser les services de la fourrière des Entreprises André Vallières, 2630 8841 Québec Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE la fourrière des Entreprises André Vallières, 2630 8841 Québec Inc., peut desservir entre autres, la Sûreté du Québec et le Contrôle routier Québec (SAAQ) ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de voirie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal désigne la fourrière des Entreprises André Vallières, 2630 8841 Québec Inc., propriété de Monsieur André Vallières, à opérer une fourrière d'autos au 43 de la rue Principale à Saint-François-Xavier-de-Brompton et, demande l'inscription au fichier des fourrières reconnues par la Société de l'assurance automobile du Québec pour le territoire de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton ;

QUE Les Entreprises André Vallières, 2630 8841 Québec Inc., doit se conformer aux exigences de la Société de l'assurance automobile du Québec ;

QUE les installations des Entreprises André Vallières, 2630 8841 Québec Inc., doivent être conformes aux règlements en vigueur dans la municipalité ;

ET QUE la municipalité se dégage de toute responsabilité quant à la conservation, à la garde, au vol et au vandalisme des véhicules routiers saisis.

ADOPTION : 6 POUR

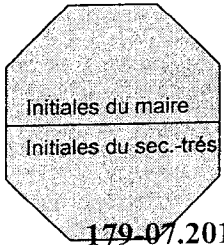
178-07.2011 APPEL D'OFFRE – TRAVAUX 2011 DU PROGRAMME TECQ 2010-2013

CONSIDÉRANT les recommandations de l'ingénieur au dossier, Monsieur Gaston Rouleau quant aux travaux à être effectués sur la rue de l'Église est ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton demande des soumissions pour les travaux 2011 du programme TECQ 2010-2013 quant au décohesionnement, rechargement et pavage d'une distance d'environ 1 450 mètres de la rue de l'Église est, à partir du ruisseau Godbout en direction sud-est;

ET QUE les frais reliés au processus d'appel d'offre soient assumés par le Programme TECQ 2010-2013.

ADOPTION : 6 POUR



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

179-07.2011 **ACCOTEMENTS RUE FRAPPIER**

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'entretien sont requis sur une partie de la rue Frappier, particulièrement le creusage d'environ 1 mètre de largeur sur une longueur totale d'environ 25 mètres face aux numéros civiques suivants : 118 rue Frappier à gauche, 124 rue Frappier à gauche, 126 rue Frappier des 2 côtés de la rue et que des réparations d'asphalte sont nécessaires par la suite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que le service de voirie effectue ces travaux d'entretien sur la rue Frappier à l'été 2011 ;

ET QUE cette dépense soit imputée au budget 02.320.00 .625 « Asphalte ».

ADOPTION : 6 POUR

180-07.2011 **APPEL D'OFFRES SUR INVITATION - TRAVAUX AFFAISSEMENT DE CHEMIN**

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 143-06.2011;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton a reçu une soumission pour les travaux d'affaissement du chemin face au 67 rang 2 nord et que celle-ci est déclarée non conforme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers de retourner en appel d'offres sur invitation pour réparer l'affaissement du chemin face au 67 rang 2 nord, selon le document d'appel d'offres à être préparé par l'inspecteur en bâtiment, en environnement et aux travaux publics ;

D'inviter par écrit les compagnies indiquées dans le document identifié « Liste des compagnies à inviter à soumissionner pour réparer l'affaissement du chemin face au 67 rang 2 nord.

ADOPTION : 6 POUR

181-07.2011 **APPEL D'OFFRES SUR INVITATION - RÉPARATION DE REGARDS PLUVIAUX**

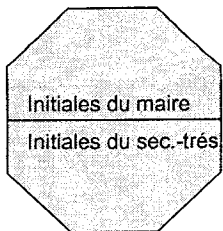
CONSIDÉRANT les termes de la résolution 144-06.2011;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton a reçu une soumission pour la réparation de quinze (15) regards pluviaux et que celle-ci est déclarée non conforme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers de retourner en appel d'offres sur invitation pour réparer quinze (15) regards pluviaux sur différentes rues municipales selon le document d'appel d'offres à être préparé par l'inspecteur en bâtiment, en environnement et aux travaux publics ;

D'inviter par écrit les compagnies indiquées dans le document identifié « Liste des compagnies à inviter à soumissionner pour réparer des regards pluviaux.

ADOPTION : 6 POUR



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

182-07.2011

EMBAUCHE D'UNE ÉCO-CONSEILLÈRE POUR LE PROGRAMME ESCOUADE VERTE 2011

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 152-06.2011 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est informé le 13 juin 2011 que Monsieur Alexandre Provost retire sa candidature;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu un curriculum vitae le 14 juin 2011;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection composé de Madame Ann Bouchard, chargée de projets en environnement à la SGMR, Madame Cindy Jones, directrice générale du Canton de Melbourne et Madame Sylvie Champagne, directrice générale de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton, suite à l'entrevue effectuée le 20 juin 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Madame la conseillère Manon Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'embauche de Madame Elisabeth Hardy au poste d'éco-conseillère à raison de 21 heures par semaine pour la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton et de 14 heures par semaine pour le Canton de Melbourne pour une période de sept (7) semaines débutant le 28 juin 2011;

QUE soit autorisé une dépense estimée à 1 764,00\$ excluant les bénéfices marginaux, l'allocation de kilométrage durant la formation au bureau de la MRC du Val-Saint-François et l'allocation de kilométrage sur le territoire de la municipalité;

D'autoriser la distribution par média poste à toutes les adresses de la municipalité pour informer les citoyens de la visite de l'éco-conseillère ;

QUE cette dépense soit assumée par la « réserve matières résiduelles » selon le budget 2011;

QUE la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton soit autorisée à faire la gestion et l'administration de la paye et que la dotation versée à Madame Élisabelle Hardy quant au travail effectué pour le Canton de Melbourne soit facturé au Canton à la fin du programme;

QUE cette résolution soit transmise au Canton de Melbourne et à la SGMR du Val-Saint-François ;

ET QUE la résolution 152-06.2011 soit ainsi abrogée.

ADOPTION : 6 POUR

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-134 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME # 2010-115 AFIN D'INTÉGRER LA NOUVELLE AFFECTATION AGRO-FORESTIÈRE DYNAMIQUE.

La directrice générale résume le projet de règlement # 2011-134 visant à modifier le règlement sur le plan d'urbanisme # 2010-115 afin d'intégrer la nouvelle affectation agro-forestière dynamique. Monsieur le maire informe les personnes présentes du nombre de terrains potentiels à la construction. Monsieur Gilles Hogue demande si ces terrains sont principalement situés sur la route 249 ? Monsieur le maire répond que

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés

non et invite les personnes intéressées à rencontrer l'inspecteur. Monsieur Jocelyn St-Laurent demande si ces terrains sont éloignés des zones agricoles. Monsieur le maire répond que c'est principalement en zone agro-forestière. Aucune autre personne n'intervient.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-135 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2010-116 POUR EFFECTUER LA CONCORDANCE AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC.

La directrice générale résume le projet de règlement # 2011-135 visant à modifier le règlement de zonage numéro # 2010-116 pour effectuer la concordance au schéma d'aménagement de la MRC. Elle avise également qu'à l'item 12.6, il est question de corriger les 2 numéros de lot identifiés à l'avis public du 15 juin 2011. Monsieur Jocelyn St-Laurent demande où sont situés ces 2 lots ? Monsieur le maire répond qu'ils sont situés sur le chemin de la Rivière Sud, propriété de Monsieur Rolland Toulouse et Monsieur Gilles Bergeron. Aucune autre personne n'intervient.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-136 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2010-117 DANS LE BUT DE SPÉCIFIER LES NORMES DE LOTISSEMENT POUR LES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS.

La directrice générale résume le projet de règlement # 2011-136 visant à modifier le règlement de lotissement numéro 2010-117 dans le but de spécifier les normes de lotissement pour les îlots déstructurés. Monsieur René Lapierre demande si ça concerne sa propriété ? La directrice générale invite Monsieur Lapierre à venir consulter le document. Monsieur Jocelyn St-Laurent questionne les terrains du 6^e rang ouest et est. Monsieur le conseiller Michel Frappier explique sommairement la différence entre les îlots déstructurés et le zonage agro-forestier. Aucune autre personne n'intervient.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-138 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 2010-123 AFIN D'AJUSTER LA NUMÉROTATION DES ZONES ADMISSIBLES.

La directrice générale résume le projet de règlement # 2011-138 visant à modifier le règlement sur les usages conditionnels numéro 2010-123 afin d'ajuster la numérotation des zones admissibles. Monsieur le maire commente les usages. Aucune autre personne n'intervient.

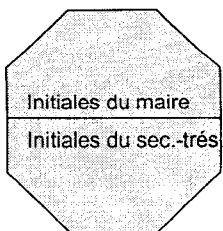
183-07.2011

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2011-137 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 2010-120

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la Loi à la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la population de modifier le règlement sur les permis et certificats;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter des modifications à ce règlement étant donné les modifications apportées au schéma d'aménagement révisé de la MRC;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

CONSIDÉRANT que la municipalité du Saint-François-Xavier-de-Brompton applique sur son territoire un règlement de permis et certificats et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

CONSIDÉRANT que pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 119 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par Monsieur le conseiller Adam Rousseau lors de la séance ordinaire du 06 juin 2011;

CONSIDÉRANT que le règlement 2011-137 a été remis à tous les membres du conseil municipal avant ce jour et que les élus présents déclarent en avoir pris connaissance et renoncent ainsi à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers :

QUE soit adopté le règlement numéro 2011-137 conformément aux dispositions de l'article 119 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ET qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le règlement 2010-120 portant sur les permis et certificats est modifié à l'article 4.3 portant sur les documents d'accompagnement par l'ajout d'un sous point « t » à la suite du sous point s) pour se lire de la sorte :

«

t) En plus des documents exigés dans les paragraphes précédents, lorsque la demande de permis porte sur un bâtiment d'élevage porcin, les informations suivantes sont demandées :

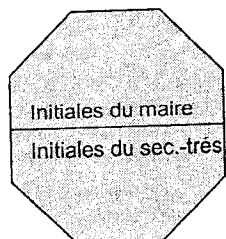
i) Tout demandeur d'un permis en vue de la construction, de la transformation ou de l'agrandissement d'un bâtiment d'élevage porcin doit joindre à sa demande les documents suivants signés par un agronome membre de l'Ordre des agronomes du Québec :

- i. un document attestant qu'un plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) a été établi ou non à l'égard de l'élevage visé par la demande;
- ii. dans le cas où un PAEF existe, un résumé de celui-ci.

ii) Ce résumé doit comprendre les renseignements suivants :

- i. les doses de matières fertilisantes prévues sur chaque parcelle qui sera cultivée ainsi que les modes et périodes d'épandage envisagés ;
- ii. le nom de toute municipalité autre que celle qui accueille le lieu d'élevage, sur le territoire de laquelle seront épandus des lisiers provenant de cet élevage; la production annuelle d'anhydride phosphorique qui découlera des activités inhérentes à l'élevage.

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton



Si aucun PAEF n'a été établi, le demandeur devra fournir cette information dans un document accompagnant sa demande. »

Article 3

L'article 4.3 du règlement de permis et certificats # 2010-120 concernant les documents d'accompagnement lors d'une demande de permis de construction, est modifié afin d'ajouter un sous-point « u) » qui se lit de la manière suivante :

« u) En plus des documents exigés dans les paragraphes précédents, lorsque la demande de permis concerne une construction résidentielle sur un terrain de 10 hectares et plus situé en zone agricole et dans le secteur admissible retenu dans le cadre de l'article 59 (affectation agro-forestière et récréo-forestière), les informations suivantes sont demandées :

- Un plan à l'échelle indiquant :
 - i) la localisation des bâtiments projetés et l'identification des marges de recul s'y rapportant;
 - ii) la localisation des champs en culture sur les propriétés voisines;
 - iii) l'identification des secteurs de champs en culture soumis à des contraintes existantes (cours d'eau, épandage, etc.);
 - iv) la localisation du puits d'eau potable projeté;
 - v) la distance entre le puits projeté et les champs en culture ou bien de la partie du champ en culture non soumis à des contraintes existantes (cours d'eau, épandage, etc.);
 - vi) L'identification des amas au champ existant;
 - vii) La distance entre l'amas au champ et le puits projeté;
 - viii) l'identification des exploitations agricoles avoisinantes, à savoir : le bâtiment d'élevage, le type d'élevage, le nombre d'unité animal;
 - ix) la distance entre le bâtiment projeté et toute installation d'élevage avoisinante. »

Article 4

L'article 6.1 du règlement de permis et certificats # 2010-120 concernant l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation est modifié par l'ajout d'un sous point 23 :

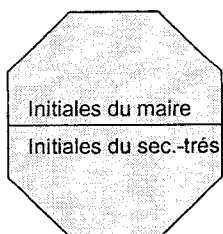
« 23. Éolienne commerciale. »

Article 5

Le règlement 2010-120 portant sur les permis et certificats est modifié par l'ajout d'un sous- point 6.3.23 pour se lire comme suit :

L'installation d'éoliennes commerciales	6.3.23
--	---------------

- 1) L'identification cadastrale du lot;
- 2) La convention notariée signée entre le propriétaire du terrain et le promoteur du projet ainsi que la durée de concession du terrain pour l'éolienne à construire;
- 3) Un plan effectué par un arpenteur-géomètre localisant l'éolienne sur le terrain visé, sa distance par rapport aux zones d'interdiction énumérées aux articles 4.176 et 4.177 du règlement de zonage ainsi



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

que les distances séparatrices par rapport aux éléments prévus aux 4.178 à 4.180 du règlement de zonage;

4) Une description et la localisation des chemins d'accès temporaires et permanents;

5) Une description du type, de la forme, de la couleur et de la hauteur de l'éolienne, ainsi que son système de raccordement au réseau électrique;

6) Une description et la localisation des postes et lignes de raccordement au réseau électrique;
La distance entre les éoliennes implantées sur un même terrain;

7) L'échéancier prévu de réalisation des travaux;

8) Le coût estimé des travaux;

9) Une copie du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

10) Dans le cas d'un projet localisé en zone agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec devra confirmer la conformité à la LPTAA;

11) Une copie du décret gouvernemental autorisant le projet.

Article 6

L'article 7.2 du règlement sur les permis et certificats 2010-120 concernant la tarification des certificats est modifié par l'ajout à la suite du tableau le certificat suivant :

Éolienne commerciale	300,00 \$	30 jours
-----------------------------	------------------	-----------------

Article 7

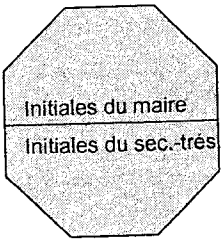
L'article 6.3.13 du règlement de permis et certificats # 2010-120 concernant les documents d'accompagnement à fournir lors d'une demande de certificat d'autorisation pour l'épandage de matières fertilisantes, est remplacé par le texte suivant :

«

**L'épandage de
matières
résiduelles
fertilisantes 6.3.13**

1) Nom, prénom et adresse du propriétaire ou du représentant autorisé;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

- 
- 2) Le type de M.R.F à épandre et sa classification C-P-O;
 - 3) La localisation des travaux d'épandage et des amas au sol avant l'épandage;
 - 4) La date des travaux d'épandage;
 - 5) Le mode d'épandage prévu;
 - 6) Une copie du certificat d'autorisation émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. »

Article 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTION : 6 POUR

Claude Sylvain, maire

Sylvie Champagne, directrice générale

184-07.2011

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 2011-135 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2010-116

CONSIDÉRANT QUE le 04 juillet 2011 est tenue l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 2011-135 modifiant le règlement de zonage 2010-116;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est informé que l'avis de motion du 04 juin 2011 relatif à l'adoption du règlement 2011-135 modifiant le règlement de zonage 2010-116, résolution 158-06.2011 contient une erreur d'écriture puisque les numéros de lots y mentionnés sont les anciens numéros de lots des immeubles visés par ce règlement;

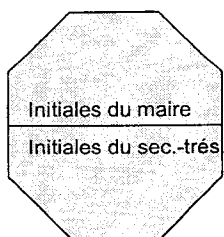
CONSIDÉRANT QUE cette erreur d'écriture ne crée aucun préjudice aux personnes intéressées et que les membres du conseil sont informés de l'objet du règlement visé par l'avis de motion du 04 juin 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE malgré ce qui précède, le conseil considère qu'il est opportun de corriger cette erreur d'écriture;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Yves Jolin donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera présenté pour adoption, le règlement numéro 2011-135 modifiant le règlement de zonage 2010-116 dans le but :

- D'intégrer les nouvelles dispositions concernant la construction résidentielle en zone agricole (article 59);
- D'intégrer les dispositions concernant les éoliennes commerciales et les installations d'élevage à forte charge d'odeur;
- Modifier les affectations du territoire sur les lots 4 519 614 et 4 519 609 en bordure du chemin de la Rivière sud à Saint-François-Xavier-de-Brompton.

Dispense de lecture du règlement est donnée et le projet de règlement est remis à tous les membres du conseil.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

185-07.2011 **DÉROGATION MINEURE 2011-06-0004**

CONSIDÉRANT QUE la présente demande de dérogation mineure a été faite à l'inspecteur en bâtiment, en environnement et aux travaux publics le 13 juin 2011 par Monsieur Clément Therrien afin de vendre une petite parcelle de son lot à son voisin;

CONSIDÉRANT QUE la propriété du 121 Chanoine Groulx est située dans la zone R-7;

CONSIDÉRANT QUE la propriété du 121 Chanoine Groulx est située à moins de 300 mètres du lac ;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est formulée pour vendre une pointe de terrain de 1.8 mètre de largeur dans la partie arrière du lot et 0.9 mètre de largeur dans la partie avant du lot;

CONSIDÉRANT QUE le lot bénéficie d'un droit acquis sur sa superficie et sur sa profondeur;

CONSIDÉRANT QUE la demande pour diminuer la largeur du lot n'affecte pas le frontage minimum requis par la réglementation de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE la demande pour diminuer la largeur actuelle du lot réduit de plus ou moins 20 mètres carrés sa superficie;

CONSIDÉRANT QUE les lots de ce secteur ne respectent pas la profondeur minimum et qu'il est impossible pour eux de la respecter étant donné que la très grande majorité sont déjà bâtis;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa séance du 13 juin 2011, a étudié cette demande et recommande au conseil municipal d'accepter la présente demande aux conditions ci-dessous énumérées;

QUE la demande soit accordée pour lotir le lot 4 099 538 ayant une superficie réduite;

QUE la largeur demeure conforme aux dispositions de la réglementation;

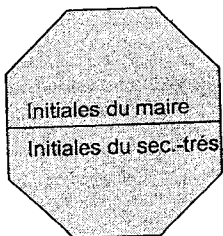
CONSIDÉRANT QUE suite à l'avis public du 16 juin 2011, aucune personne n'intervient relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à la majorité des conseillers (*Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, mentionne qu'il pourrait avoir un quelconque intérêt dans ce sujet et en conséquence se retire de toute discussion et vote relativement à ce sujet*) que le conseil municipal appuie et autorise la présente demande de dérogation mineure 2011-06-0004 de Monsieur Clément Therrien aux conditions précitées.

**ADOPTION : 5 POUR
1 ABSTENTION**

Monsieur le conseiller Yvon Larochelle s'abstient de voter.

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton



186-07.2011 **ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX – RUE DANNY ET
PROLONGEMENT DE LA RUE ST-PIERRE**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Raymond Morin présente un projet de développement de la nouvelle rue Danny afin de desservir 7 futures résidences et un projet de prolongement de la rue St-Pierre afin de desservir 3 futures résidences;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un projet privé;

CONSIDÉRANT les termes du règlement 2010-113 modifiant le règlement 2007-67 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux, lequel règlement est entré en vigueur le 09 août 2010 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton accepte de prendre possession de l'infrastructure de la nouvelle rue Danny et du prolongement de la rue St-Pierre et qu'une entente relative à des travaux municipaux entre la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton et Monsieur Raymond Morin, en référence au règlement 2010-113 soit conclue ;

QUE les détails de cette résolution soient préalablement acceptés par Monsieur Raymond Morin par un engagement signé de sa part ;

ET D'autoriser le maire, Monsieur Claude Sylvain et la directrice générale, Madame Sylvie Champagne, à signer ladite entente.

ADOPTION : 6 POUR

187-07.2011 **EMBAUCHE D'ANIMATRICES AU SERVICE D'ANIMATION ESTIVALE**

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 166-06.2011 ;

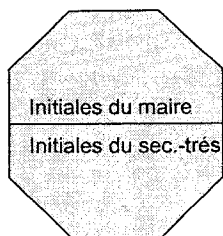
CONSIDÉRANT QUE Monsieur Francis Paradis a informé le coordonnateur de loisirs en milieu rural, le 13 juin 2011 qu'il n'est plus disponible pour occuper les fonctions d'animateur au service d'animation estivale 2011 ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection composé de Madame Caroline Bouffard et Monsieur François Séguin, suite aux entrevues effectuées le 31 mai 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'embauche des personnes suivantes à titre d'animatrice au service d'animation estivale 2011, pour une période de sept (7) semaines débutant le 27 juin 2011 aux conditions suivantes :

- Léonie Maurice : 40 heures/semaine incluant le service de garde à 9,65\$ l'heure
- Sabrina Jolin : 37 à 38 heures/semaine incluant le service de garde à 9,65\$ l'heure

AINSI QUE Élizabeth Théberge Lacasse à titre de 3^e animatrice, à raison de 26 heures/semaine au tarif de 9,65\$ l'heure, s'il y a plus de 20 inscriptions et/ou en remplacement d'une des 2 premières animatrices ;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

DE statuer que le service d'animation estivale relève du coordonnateur de loisirs en milieu rural, Monsieur François Séguin en collaboration avec le comité de loisirs.
ET QUE la résolution 166-06.2011 soit ainsi modifiée.

ADOPTION : 6 POUR

188-07.2011 FORMATION DES ANIMATRICES

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 167-06.2011 ;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le coordonnateur de loisirs en milieu rural informe le conseil municipal que 2 animatrices n'ont pas suivi le cours de premiers soins ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Madame la conseillère Manon Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers que deux (2) animatrices du service d'animation estivale 2011 soient inscrites à la formation premiers soins au coût d'inscription de 40,00\$ excluant les taxes.

ADOPTION : 6 POUR

OMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

COMPTES À PAYER - CHÈQUES DU MOIS DE JUIN 2011

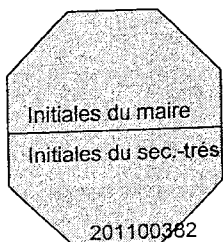
N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
201100351			2011-06-13	37	HYDRO-QUEBEC		398,61 \$
201100352			2011-06-13	117	VISA DESJARDINS		579,82 \$

Total des chèques

COMPTES A PAYER EN DATE DU 04 JUILLET 2011

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Montant
201100353			2011-07-05	15	SLIC	207,29 \$
201100354			2011-07-05	17	COUTURE CELINE	680,00 \$
201100355			2011-07-05	18	L'ETINCELLE	902,70 \$
201100356			2011-07-05	30	DEPANNEUR RENALD MORIN	1 103,00 \$
201100357			2011-07-05	33	ENTRETIEN MENAGER N.C.	75,19 \$
201100358			2011-07-05	34	FEDERATION QUEBECOISE	637,98 \$
201100359			2011-07-05	41	PETITE CAISSE	137,55 \$
201100360			2011-07-05	42	PIECES D'AUTO	53,86 \$
201100361			2011-07-05	44	SIGNALISATION DE	41,87 \$
201100362			2011-07-05	46	TRAITEMENT DB-O INC.	1 703,54 \$
201100363			2011-07-05	53	SUPERIEUR PROPANE INC.	76,79 \$
201100364			2011-07-05	59	COOP DES CANTONS,	1 853,52 \$
201100365			2011-07-05	66	SEL WARWICK	3 253,70 \$
201100366			2011-07-05	79	MINISTERE DU REVENU DU	257,68 \$
201100367			2011-07-05	85	BLAIS SYLVIE	200,00 \$
201100368			2011-07-05	89	CMP MAYER INC.	39,87 \$
201100369			2011-07-05	96	LIGNE ELECTRIQUE F.J.S.	305,14 \$
201100370			2011-07-05	137	CHAMPAGNE SYLVIE	158,39 \$
201100371			2011-07-05	151	SOCAN (SOCIETE	269,63 \$
201100372			2011-07-05	158	PAYSAGISTES VAL-ST-	243,65 \$
201100373			2011-07-05	165	GOYETTE MICHEL ENTR.	2 002,23 \$
201100374			2011-07-05	167	EXCAVATION R.	1 611,70 \$
201100375			2011-07-05	184	ARCHIVISTE MICHEL	970,64 \$
201100376			2011-07-05	240	MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI	437,53 \$
201100377			2011-07-05	276	REVENU DU Canada	2 533,04 \$
201100378			2011-07-05	277	REGIMES DE RETRAITE ET	554,18 \$
201100379			2011-07-05	278	REVENU DU QUEBEC	6 505,35 \$
201100380			2011-07-05	279	SSQ - VIE	1 565,10 \$
201100381			2011-07-05	300	SANI ESTRIE INC.	5 201,92 \$

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton



201100382
201100383
201100384
201100385
201100386
201100387
201100388
201100389
201100390
201100391
201100392
201100393
201100394
201100395
201100396
201100397

2011-07-05	328	SIGNOPLUS	121,34 \$
2011-07-05	335	ENTREPRISES ANDRE	5 200,68 \$
2011-07-05	456	MORIN MARC	2 200,17 \$
2011-07-05	462	FERME RICHARD ROULEAU	4 500,00 \$
2011-07-05	484	PETROLES COULOMBE ET	1 931,69 \$
2011-07-05	502	SYNDICAT CANADIEN	252,82 \$
2011-07-05	536	MEGABURO	85,95 \$
2011-07-05	542	MECANIQUE G.S.B. INC.	5 663,34 \$
2011-07-05	544	MILHOMME PIERRE	169,32 \$
2011-07-05	579	PAPIERS GRIMARD INC.	12,00 \$
2011-07-05	590	MONTY COULOMBE	1 207,61 \$
2011-07-05	723	MARCHE ST-FRANCOIS	408,17 \$
2011-07-05	731	PULSION & TREM	102,53 \$
2011-07-05	732	SANIKURE	1 287,35 \$
2011-07-05	791	LEVEILLEE ERIC	100,58 \$
2011-07-06	51	BELL MOBILITE	164,33 \$
	208	Couvre-Sièges Sherbrooke	-10,30\$
	608	Inter-Services L.G.O.	-175,83\$
	228	Ressort Deziel inc.	-113,93\$

Total des chèques

56 526,53 \$

SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0001
SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0002

10 723,15\$
9 704,00\$

189-07.2011 COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer au 04 juillet 2011 au montant de 56 526,53 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers que soit adopté la liste des comptes à payer telle que déposée;

ET QUE la directrice générale soit autorisée à en effectuer le paiement à qui de droit.

ADOPTION : 6 POUR

AFFAIRES NOUVELLES

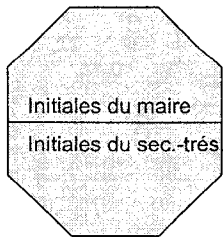
Aucun sujet n'est discuté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

1^e Madame Gertrude Allard tient à féliciter le comité de la St-Jean et apporte des suggestions pour l'an prochain.

2^e Monsieur Gustave Lebel demande s'il est possible que les exploitants de carrière sablière pavent une partie de leur cour privée sur une distance de 15 à 20 pieds afin d'éviter que des matériaux granulaires se retrouvent sur l'asphalte. Monsieur le maire répond que la municipalité va analyser cette recommandation. Des discussions s'en suivent.

3^e Monsieur Carl Leblond avise que la coupe de foin n'a pas été effectuée sur la rue Letendre depuis les 4 dernières années et que lors des travaux de nivellement de la rue, le trou d'homme a été complètement enterré. Un suivi sera fait.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

4^e Monsieur Jocelyn St-Laurent questionne le règlement quant à l'épandage par la rue de l'Église à la limite des 2 terrains de Messieurs Toulouse et Bergeron sur le chemin de la Rivière Sud.

Il demande également le zonage où la fourrière a été autorisée. Monsieur le maire précise que la fourrière est installée sur le terrain du garage municipal. Des discussions s'en suivent quant aux problèmes agricoles et le droit de produire.

5^e Monsieur Ronald Mackey questionne les travaux à faire sur le chemin de la Rivière Sud. Monsieur le maire répond que les travaux débutent demain. Des discussions s'en suivent.

6^e Madame Jeannine Poirier commente le fait que durant une période, il n'y avait plus de droit de construire des porcheries.

7^e Monsieur Gilles Hogue questionne la définition d'une éolienne commerciale ? Monsieur le maire répond que c'est plutôt des éoliennes installées par des compagnies pour produire plus qu'une éolienne résidentielle.

8^e Monsieur René Lapierre commente la production d'une éolienne résidentielle. Des discussions s'en suivent.

190-07.2011 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h00.

ADOPTION : 6 POUR

Je soussignée, Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Claude Sylvain, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

Claude Sylvain, maire

Sylvie Champagne, directrice générale et
secrétaire-trésorière.